

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 15 décembre 2020 à 18h30

Date de convocation : 08 décembre 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 53

Présents : 44

Ayant donné procuration : 3

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le QUINZE du mois de DÉCEMBRE à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Annéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, M. DALLA-FAVERA, M. DIEUDONNE, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH, Mme RAU et M. TISSERAND

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : -

Marange-Silvange : M. MULLER, M. COQUIN, Mme GREFF, M. MEOCCI, M. ROETTGER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI

Moyeuve-Grande : M. ROVIERO, M. BENABID, Mme CISAMOLO, M. ROSSO, M. SCHNEIDER, Mme THIBO et M. TIRLICIEN

Moyeuve-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER et Mme LEMASSON

Rombas : M. FOURNIER, Mme BENCI, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE, M. RISSER, M. VILLA et Mme WAGNER

Roncourt : -

Rosselange : M. MATELIC, M. SCHONS et Mme SEEMANN

Sainte Marie Aux Chênes : Mme LAMARQUE, M. CALLIGARO, M. CAYRE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration :

M. RACHIELE à Mme VANNI

Mme DOS SANTOS à M. ROVIERO

Mme SAVINO à M. CORRADI

Absents excusés : M. BOLTZ, Mme THOMAS, M. VEZAIN et M. POSTERA

Absents : Mme COGLIANDRO et M. CANTELE

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 octobre 2020.**

Délibération 2020-69 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 2 au Budget 2020 qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses : 57.479,90 €
Recettes : 57.479,90 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

**Délibération 2020-70 – BUDGET ANNEXE GEMAPI - EXERCICE 2020 –
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Annexe « GEMAPI » 2020 qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :
 - o SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €
 - o SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

**Délibération 2020-71 – BUDGET ANNEXE « GESTION LOCATIVE » - EXERCICE 2020
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Gestion Locative » 2020 qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :
 - o SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses : 1 052,00 €
Recettes : 1 052,00 €
 - o SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

**Délibération 2020-72 - FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE - MONTANT DÉFINITIF
ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRÊTE le montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2020 conformément au tableau ci-dessous :

COMMUNES	AC DEFINITIVE 2020
AMNEVILLE	2 307 292,94 €
BRONVAUX	7 740,12 €
CLOUANGE	342 234,38 €
MARANGE-SILVANGE	540 446,10 €
MONTOIS-LA-MONTAGNE	276 245,91 €
MOYEUUVRE-GRANDE	195 064,40 €
MOYEUUVRE-PETITE	6 833,70 €
PIERREVILLERS	37 537,15 €
ROMBAS	827 296,93 €
RONCOURT	40 346,90 €
ROSSELANGE	61 329,94 €
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	773 745,26 €
VITRY-SUR-ORNE	123 187,32 €
TOTAL	5 539 301,04 €

**Délibération 2020-73 - DÉTERMINATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
DÉROGATOIRES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2020**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRÊTE le montant prévisionnel des attributions de compensation dérogatoires d'investissement au titre de l'année 2020 conformément au tableau ci-dessous :

Commune	Part variable 2020
Amnéville	82 640,00 €
Clouange	63 345,00 €
Moyeuivre-Grande	79 900,00 €
Moyeuivre-Petite	- €
Rombas	145 950,00 €
Rosselange	60 765,00 €
Vitry Sur Orne	40 700,00 €
Total	473 300,00 €

Délibération 2020-74 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, par 46 VOIX POUR et 1 ABSTENTION,

- ADOPTE le règlement intérieur des Assemblées Communautaires de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, tel qu'annexé à la présente délibération.

Communication des Décisions du Bureau Communautaire

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 24 juillet 20 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communication des Décisions du Président

Le Conseil communautaire PREND ACTE des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Fait à Rombas, le 17 décembre 2020

Le Président,



Lionel FOURNIER

